PREMIER MINISTRE
CHEF DU GOUVERNEMENT

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail - Démocratie - Paix

6.8.84

DECRET N° 84/746 /DU
Portant détachement de Monsieur MIAMBAZILA Michel auprès de l'U.D.E.A.C. en Guinée Equatoriale.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT ;

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la Loi N° 15/62 du 3 Février 1962, portant statut général des Fonctionnaires de la République ;

Vu le Décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime de rémunération des Fonctionnaires des Cadres de la République ;

Vu le Décret 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du Décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des Fonctionnaires ;

Vu le Décret 79/154 du 4 Avril 1979, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 80/644 du 28 Décembre 1980, portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

Vu le Rectificatif n° 81/016 du 26 Janvier 1981 au Décret n° 80/644 susvisé ;

Vu le Décret n° 81/017 du 26 Janvier 1981 relatif aux intérims des Membres du Gouvernement ;

Le Conseil de Cabinet entendu ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- Monsieur MIAMSAZILA Michel, Inspecteur des Impôts de 5ème échelon, précédemment Contrôleur d'Etat auprès de la Caisse Nationale de la Prévoyance Sociale-Office Congolais d'Informatique est placé en position de détachement pour une durée indéterminée auprès de l'Union Douanaire des Etats de l'Afrique Centrale pour servir en Guinée Equatoriale.

ARTICLE 2.- La rémunération de l'intéressé sera prise en charge par l'Union Douaniaire des Etats de l'Afrique Centrale qui est en outre redevable envers le Trésor Congolais de la contribution pour la constitution des droits à pension.

../..

ARTICLE 3.- Le présent Décret qui prend effet à compter de la date de cessation de service de l'intéressé, sera publié au Journal Officiel.

Fait à Brazzaville, le 6 AOUT 1984

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement.

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale.

Bernard COMBO-MATSIONA.-